



## **NOTRE MODE DE VIE**

À l'école Sainte-Clotilde, nous nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable et accueillant à tous les élèves et les adultes. L'inclusion de tous et chacun, sans distinction selon le sexe, le genre, l'âge, l'orientation, la religion, l'apparence ou autre est au cœur de nos priorités. Toutes les formes de violence et d'intimidation sont inacceptables à notre école ainsi que dans le transport scolaire, incluant celles faites au moyen d'un système électronique. Défendre ses droits et ceux des autres, dénoncer une injustice et venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Une situation de violence ou d'intimidation sera toujours prise au sérieux et des moyens seront mis en place pour y mettre fin rapidement.

### **RESPECT DE SOI**

- Je suis responsable de mes paroles et de mes actes puis j'en assume les conséquences.
- Je respecte les règles établies dans ma classe et dans mon école.
- J'agis de façon sécuritaire partout et en tout temps.
- Je dois informer l'adulte de toutes situations qui me causent un inconfort

### **RESPECT DES AUTRES**

- Je respecte les autres (mes pairs et les adultes de l'école) dans mes gestes et mes paroles
- Je me déplace en chuchotant dans l'école.
- J'utilise les formules de politesse suivantes :
  - ❖ S'adresser à tous les adultes de l'école en débutant par Monsieur ou Madame.
  - ❖ Dire « merci » et « s'il vous plait ».
  - ❖ Attendre son tour avant de prendre la parole.
  - ❖ Contourner deux personnes qui parlent entre elles.
  - ❖ Prendre le temps de s'excuser.
  - ❖ S'exprimer poliment sur un ton approprié.

### **MATÉRIEL**

- Conformément à la directive ministérielle, à l'exception d'un projet pédagogique ou à la demande de l'adulte et supervisé par celui-ci, il est interdit d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligent, ordinateur ou appareil photo) dans tous les locaux de l'école, sur la cour d'école et lors des sorties scolaires durant les heures de classe.
- Je laisse donc aussi tout objet personnel à la maison (Jouets, argent, cartes de Pokémon ou autres) sauf sur demande écrite du personnel. L'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.

- Les articles de sport (balle de tennis, ballon, élastique, corde à sauter et raquette de tennis) sont permis sur la cour de l'école, mais l'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.
- En éducation physique, je porte des espadrilles à velcro ou à lacets bien attachées (qui ne marquent pas le plancher).
- Je porte mes vêtements d'éducation physique (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle).

## **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

- Je prends soin de mon école et de son environnement.
- Je conserve dans un bon état le matériel mis à ma disposition.
- Je pose des gestes écologiques.

## **RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- En tout temps, j'agis de façon sécuritaire
- Je me déplace en marchant dans l'école
- L'école a la responsabilité d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves qui la fréquentent. Le Code de vie prévoit notamment l'interdiction d'apporter à l'école ou d'avoir sur soi des armes blanches, des armes offensives, des armes-jouets, tout objet jugé dangereux, ainsi que des objets servant à la consommation de substances intoxicantes.

Lorsque la direction de l'établissement a des motifs raisonnables de croire qu'un élève a enfreint les règles de l'école et que la fouille pourrait permettre d'en établir la preuve, elle est autorisée à procéder à la fouille du casier et des effets personnels de l'élève.

Cette vérification a uniquement pour but d'assurer la sécurité des élèves et du personnel. Si la situation l'exige, la direction peut communiquer avec les services policiers, toujours dans l'intérêt de la sécurité de tous.

## **APPARENCE ET TENUE VESTIMENTAIRE À L'ÉCOLE**

- L'apparence ainsi que la tenue vestimentaire doivent être empreintes de décence et appropriées au milieu scolaire. Nous comptons donc sur la collaboration de tous pour arriver à l'école habillés de façon adéquate.
- J'enlève ma casquette (chapeau, tuque, ...) au vestiaire, dans la classe et au dîner.

**L'adulte se réserve le droit de communiquer avec les parents si la tenue vestimentaire de son enfant est jugée inappropriée.**

- L'hiver ou dès la première neige, nous demandons que tous les élèves de l'école portent des bottes et des vêtements appropriés à la température.
- Afin de nous aider à garder notre école propre selon l'état de la cour, nous encourageons les élèves à avoir deux paires de chaussures: une pour l'intérieur et une pour l'extérieur.



# NOTRE PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

## Étapes à suivre lorsqu'une règle de vie n'est pas respectée :

1. Dans un premier temps, un adulte de l'école interviendra auprès de toi de façon bienveillante en utilisant différentes approches ou en t'expliquant le comportement attendu en lien avec ton écart de conduite mineur.
2. Si tu choisis de persister dans cet écart de conduite ou de récidiver malgré les avertissements et les interventions des adultes, un intervenant communiquera avec tes parents (courriel, appel, etc.) et des conséquences pourraient s'appliquer. Si ton comportement nuit au bon fonctionnement du groupe dans lequel tu te trouves à ce moment, tu te verras retirer du groupe pour réfléchir et tes parents seront également informés.
3. Si la situation persiste, la direction ou l'éducatrice spécialisée en sera informée. Des actions et/ou des moyens (récréations supervisées, retrait de l'activité, réflexion, gestes de réparation...) seront mis en place dans le but de t'aider à modifier ton comportement. Tes parents pourraient être invités à participer à une rencontre à l'école pour en discuter.
4. Malgré tous ces efforts, si tu décides de ne pas modifier ton comportement, la direction contactera tes parents et elle appliquera des mesures disciplinaires (suspension interne ou externe) afin de remédier à la situation.

## **IMPORTANT :**

**Lorsque certaines situations seront jugées comme un écart de conduite majeur (violence physique ou verbale, intimidation), la direction de l'école ou l'éducatrice spécialisée contactera immédiatement tes parents sans avoir suivi toutes les étapes de notre procédure d'encadrement. La conséquence appliquée tiendra compte de la fréquence et de la gravité du geste que tu as posé.**

# RÈGLES PARTICULIÈRES À L'ÉCOLE

## ARRIVÉE ET DÉPART

- Je suis ponctuel mais je n'arrive pas à l'école avant le début des classes (soit à 7 h 45 le matin et à 12 h 25 au retour du dîner). **Si j'arrive avant 7h45, je serai dirigé vers le service de garde et mes parents seront facturés.** Si j'arrive en retard, un billet me sera remis. Les retards sont inscrits dans MOZAIK et un suivi sera fait si trop de retards surviennent. Si la situation perdure, des mesures seront prises afin de corriger cette situation.
- J'utilise les portes assignées pour l'entrée et la sortie de l'école.
- Seuls les élèves sur les listes d'autobus sont autorisés à monter à bord.
- Je peux quitter l'école durant la journée (avec une autorisation signée de mes parents). Je dois attendre mon parent au secrétariat ou au service de garde.

## ABSENCES DES ÉLÈVES

Les absences seront prises tous les jours de classe en début d'avant-midi et en début d'après-midi par le titulaire ou la personne responsable du groupe. Les parents doivent donc aviser le secrétariat, soit par courriel ou par téléphone. De plus, il est possible de motiver l'absence ou le retard de votre enfant via le Mozaïk Portail. Il serait apprécié que vous avisiez l'enseignant de votre enfant et le service de garde par écrit avant l'absence prévue ou sinon par téléphone avant 7 h45 :

**École : 514 380-8899, poste 4731**

**Service de garde : 514 380-8899, poste 4739**

## FERMETURE D'ÉCOLE

En cas de fermeture de l'école pour intempéries, l'information apparaîtra sur le site web de la CSSDGS <http://www.cssdgs.gouv.qc.ca/> ainsi que sur la page Facebook du CSSDGS. De plus, les stations de radio CBF (FM 95,1), CKAC (AM 730), CHAI (FM 101,9) ainsi que la chaîne de télévision TVA (Salut, bonjour !) transmettront l'information

Si l'école doit être fermée après l'arrivée des élèves, nous communiquerons avec vous.

## RÈGLES PARTICULIÈRES SUR LA COUR D'ÉCOLE

### JEUX MODULAIRES

- Je porte des espadrilles ou des sandales avec attaches.
- Le paillis demeure au sol, car il garde un coussin amortissant pour les chutes.
- J'attends mon tour et je glisse assis ou couché les pieds devant.
- Je ne m'assois pas sur le haut de la structure.
- Du haut de la structure, le saut est interdit

- La glissade bleue et les barres suspendues sont pour les enfants de 5 ans et plus.

### **ENVIRONNEMENT**

- Les branches, le paillis et les roches demeurent par terre.
- Je respecte les végétaux et les arbres.
- Je jette mes déchets dans la poubelle sortie par un adulte de l'école.

### **BALANÇOIRES**

- Je me balance vers l'avant et l'arrière (je ne tourne pas sur moi-même).
- Je me balance seul sur une balançoire.
- Je ne saute pas de la balançoire.
- L'aire de jeu « balançoires » est réservée seulement aux enfants qui se balancent.

### **RÈGLES POUR L'HIVER**

- Pour avoir accès aux buttes de neige et aux jeux sur la neige, je dois porter un habit de neige complet et des bottes.
- J'utilise les buttes de façon sécuritaire et je respecte les consignes de l'adulte.
- Sous la surveillance d'un adulte, lorsqu'une surface est glacée dans la cour de l'école, je peux glisser sur les genoux, mais je dois faire la file et attendre que chacun se relève.
- Les forts et les glissades appartiennent à tous.
- Pour la sécurité de tous, je ne lance pas de balles de neige ni de blocs de glace.

### **BALLON POIRE**

- Je respecte toujours les règles de ces jeux.
- Les structures du jeu et le ballon ne permettent pas que je m'y suspende.
- J'attends mon tour en rang.

**Nom de l'élève :** \_\_\_\_\_

**Nous avons pris connaissance des règles de vie de l'école Sainte-Clotilde.**

Signature des parents : \_\_\_\_\_

**Je m'engage à respecter les règles de vie de l'école Sainte-Clotilde.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_